



## REGLEMENT SPORTIF

**39<sup>ème</sup> FESTIVAL D'ARMOR**  
**Challenge PAYSAGES D'IROISE (Catégorie U14 / U15)**  
**Joueurs nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009**

### 1 - Organisateur du tournoi

#### L'association UNION SPORTIVE PLOUGONVELIN (U.S.P)

Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de Brest sous le N° 1487 et le N°W291002236 correspond au récépissé de déclaration de modification de l'association, N° siret 7775928300019, Code d'activité 926 C, N°jeunesse et sport 001342 dont le siège social est situé à Mairie de PLOUGONVELIN, Rue des Martyrs- 29217 PLOUGONVELIN (France) représentée par Monsieur Loïc LE RU, co-président, dûment habilité à l'effet des présentes

### 2 - Dates et lieu du tournoi

Ce tournoi est organisé chaque année lors du week-end de Pentecôte sur le territoire de la commune de PLOUGONVELIN Gr.A (**Terrain herbe et Terrain synthétique**) mais également sur le territoire d'autres communes de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (C.C.P.I) et du pays de Brest.

Le Conquet	Gr.B	(Terrain herbe)
Locmaria-Plouzané	Gr.C & D	(Terrain herbe)
Plouzané	Gr.E & F	(Terrain herbe et Terrain synthétique)
Saint-Renan	Gr.G & H	(Terrain herbe et Terrain synthétique)
Plouarzel	Gr.I & J	(Terrain herbe)
Milizac	Gr.K & L	(Terrain herbe et Terrain synthétique)

Les phases finales du tournoi se joueront le lundi sur le site de Plougouvelin.

**Pour 2023, le tournoi aura lieu les 27, 28 et 29 mai 2023.**

L'organisation s'assurera qu'il n'y ait pas de rencontres officielles programmées sur ses installations ainsi que pour les équipes présentes au tournoi.

### 3- Equipes participantes

Seules les équipes affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer au tournoi. Un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe au cours du tournoi.

La délégation du club se composera de 20 participants au maximum. (16 joueurs et 4 dirigeants maximum).

#### **4 - Règles du jeu**

Tous les matches seront joués conformément aux lois du jeu édictées par l'International Football Association Board (*édition en vigueur le jour du match*), à moins qu'il ne soit stipulé autrement dans le présent règlement.

Le nombre de joueurs par équipe est limité à 16.

#### **5 - Commission du tournoi**

L'organisateur instituera une commission du tournoi qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi et aura notamment compétence pour trancher les litiges, statuer sur les réclamations et/ou les appels et de manière générale pour statuer sur toute question ou difficulté dont la compétence n'est pas dévolue à une autre autorité au titre du présent règlement. Cette commission se composera du comité directeur du FESTIVAL D'ARMOR et d'un ou plusieurs membres des délégations officielles (*arbitrage, district, ligue, Fédération Française de Football*).

Si nécessaire, la commission du tournoi fera un rapport à l'association nationale correspondante et/ou aux organismes de football Internationaux (FIFA/UEFA)

#### **6 - Arbitres**

Tous les matches seront dirigés par des arbitres licenciés à la Fédération Française de Football (FFF). Chaque équipe participante désignera un arbitre assistant dont le nom sera communiqué à l'arbitre central avant le début de chaque match

Un délégué de matches contrôlera les remplacements et les expulsions.

L'arbitre sera tenu de communiquer le résultat final de chaque rencontre à la commission du tournoi.

#### **7 - Catégorie d'âges**

Tous les joueurs autorisés à jouer appartiendront à la catégorie d'âge suivante :

Pour les U.14 / U.15 : années de naissance 2008 et 2009. Seront autorisés à participer, les joueurs nés en 2010, dont le sur-classement sera validé sur la licence sportive. Dans la limite de 3 joueurs (nés en 2010) par équipe.

Les féminines U16F (année de naissance 2007) sont autorisées également à participer au tournoi U15, intégrées aux équipes masculines.

## **8 - Durée des matches**

### Tournoi Principal et Consolante

Les matches dureront 2 x 15 mn pour les matches de qualification

Les matches des ¼ finales, ½ finales et la finale du tournoi dureront 2 x 15 mn

La pause à la mi-temps durera 5 mn.

En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation.

## **9 - Liste des joueurs et joueurs remplaçants**

Chaque équipe pourra faire participer un maximum de 16 joueurs durant le tournoi.

La liste des 16 joueurs sera apposée sur une feuille de match le samedi avant le début du premier match des poules sur les stades des communes associées et vérifiée par les responsables du club. Cette feuille de match ne pourra pas être modifiée ni complétée en cours de compétition.

Un même joueur gardera le même numéro durant toute la compétition.

Parmi les 16 joueurs, il est possible de faire participer 4 joueurs licenciés dans d'autres clubs sous réserves :

- De la présentation des licences de ces joueurs, accompagnées de l'autorisation écrite de l'autorité de leur club.

Les joueurs possédant une A.N.S (attestation de non sollicitations) sont considérés comme étant licenciés dans le club.

Ils devront obligatoirement être assurés et appartenir à la catégorie d'âge mentionnée à l'article 7.

En cas de fraude avérée sur ces conditions, l'équipe sera exclue du tournoi.

Les cinq remplaçants seront autorisés à participer à chaque rencontre. Un joueur remplacé au cours d'un match ne pourra pas revenir en jeu au cours de ce même match.

Un joueur exclu ne peut être remplacé et ne peut participer au match suivant.

Les 5 remplacements ne seront autorisés que sous trois sessions par équipe, lors du match.

## **10 - Système du tournoi**

[www.festival-armor.com](http://www.festival-armor.com) / [tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr](mailto:tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr)

Union Sportive Plougouvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougouvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N° jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor – Stade de Trémeur rue de Saint-Mathieu 29 217 Plougouvelin / 06 25 08 21 51 /

[tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr](mailto:tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr)

Le tournoi se déroulera suivant le système de jeu ci-dessous :

- Tournoi principal
  - 12 groupes de 4 équipes.
  - Les 2 premiers de chaque groupe seront qualifiés pour le tournoi principal
  - A l'issue de cette première phase, les équipes seront reversées dans un nouveau groupe de trois équipes. L'équipe finissant première de ce nouveau groupe sera qualifiée pour les ¼ finales
  - Les ¼ finales, ½ finales et finale auront lieu à partir de 10h00 le lundi 29 mai sur le site de Plougonvelin
  
- Tournoi Consolante
  - Les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> de la première phase de groupe intègrent le tournoi consolante
  - A l'issue de la première phase, les équipes seront reversées dans un nouveau groupe de trois équipes. L'équipe finissant première de ce nouveau groupe sera qualifiée pour les ¼ finales
  - Les ¼ finales et ½ finales auront lieu à partir de 10h00 le lundi 29 mai sur le site du Conquet
  - La Finale Consolante aura lieu à Plougonvelin

## 11 - Programmes des matches

La commission du tournoi se réserve le droit de modifier certains horaires afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

## 12 - Système de points

Le système de points ci-après sera appliqué lors du tournoi :

- > 3 points par match gagné
- > 1 point par match nul
- > 0 point par match perdu

A) En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poules les critères suivants seront pris en considération pour départager les équipes dans l'ordre ci-dessous :

- > 1°) Le goal average (*différence de buts marqués et encaissés*),
  - particulier d'abord,
  - général ensuite.
  
- > 2°) La meilleure attaque

>3°) La moyenne d'âge des seize joueurs participants ; l'équipe la plus jeune sera qualifiée.

B) les matches de ¼ de finale, demi-finales et finale pour le tableau principal et la consolante : En cas d'égalité à l'issue de ces matches, les équipes se départageront en tirant sur un même but désigné par l'arbitre, une 1<sup>ère</sup> série de 5 tirs au but effectués par 5 joueurs différents, choisis parmi les 11 joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette série, l'épreuve est poursuivie dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives.

### **13 - Equipement des joueurs**

Chaque équipe doit être munie de :

- > 2 jeux de maillots de couleurs différentes
- > 1 boîte à pharmacie
- > 10 fanions (*pour les échanges avant les matches*)

L'équipe nommée en second dans le programme devra changer de tenue si l'arbitre estime que l'on ne peut clairement distinguer les couleurs des deux équipes.

### **14 - Secteur disciplinaire**

Carton rouge - expulsion : un joueur qui a reçu un carton rouge sera suspendu pour le match suivant.

Carton jaune - avertissement officiel : un joueur qui a reçu deux cartons jaunes pendant le tournoi sera suspendu pour le match suivant.

Si un joueur se conduit de manière antisportive, le cas sera signalé par la commission du tournoi à son association nationale, qui décidera des mesures appropriées à prendre à l'égard du joueur. Si un membre de délégation se conduit de manière gravement incorrecte pendant le tournoi, la commission du tournoi le communiquera par écrit aux associations de football nationales et internationales concernées.

A l'issue de la phase 2, les compteurs seront remis à zéro. Néanmoins, le joueur sanctionné de son 2<sup>ème</sup> carton jaune ou d'un carton rouge lors du dernier match de cette phase 2, sera suspendu pour le 1/4 de finale du lundi matin.

### **15 - Attestation d'identité**

[www.festival-armor.com](http://www.festival-armor.com) / [tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr](mailto:tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr)  
Union Sportive Plougouvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougouvelin. 29217  
N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N° jeunesse et sport ET 001342  
Contact : Festival d'Armor – Stade de Trémeur rue de Saint-Mathieu 29 217 Plougouvelin / 06 25 08 21 51 /  
[tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr](mailto:tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr)

A la demande de la Commission d'organisation, les licences ou documents officiels devront être disponibles. Il sera donc demandé à chaque encadrant de club de se fournir des codes d'accès aux licences (dématérialisées) en cas de réclamation. La liste des joueurs sera déposée auprès de l'organisation (Nom, prénom, date de naissance) le samedi avant le début du premier match, au stade auprès de ladite Commission

## **16 - Accidents**

IMPORTANT : en cas d'accident nécessitant une intervention médicale, l'autorisation des parents est obligatoire. Tous les participants et accompagnateurs devront être assurés par leur club pour tous les risques d'accident.

## **17 - Réclamations et appels**

Les réclamations et les appels devront être adressés à la commission du tournoi qui prendra une décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain.

## **18 - Approbation du tournoi**

L'organisateur est responsable d'obtenir toutes les approbations nationales et/ou internationales nécessaires pour le tournoi au moins deux mois avant le début du tournoi.

## **19- Agents de matchs**

Seuls des agents de matchs licenciés de l'UEFA et/ou de la FIFA, un club ou une association peuvent arranger la participation de clubs/associations à des tournois.

## 20 - Acceptation du règlement

Le fait de participer au FESTIVAL D'ARMOR implique l'acceptation du présent règlement dont un exemplaire signé du responsable de la délégation sera remis au comité organisateur le samedi 27 mai à 14h00 dernier délai.

Les équipes devront s'engager à respecter les restrictions sanitaires (Pass Vaccinal, sanitaire ou test...) qui seront en vigueur au moment du tournoi.

FAIT A PLOUGONVELIN

L'ORGANISATEUR



L'EQUIPE

*[www.festival-armor.com](http://www.festival-armor.com) / [tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr](mailto:tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr)*

*Union Sportive Plougouvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

*W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougouvelin. 29217*

*N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N° jeunesse et sport ET 001342*

*Contact : Festival d'Armor – Stade de Trémeur rue de Saint-Mathieu 29 217 Plougouvelin / 06 25 08 21 51 /*

*[tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr](mailto:tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr)*